

Département
PAS DE CALAIS
Canton
BULLY LES MINES
Commune
BULLY LES MINES

**DÉCISION****DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL****Maintenance en Milieu Urbain (MMU)**

Le Maire de la Ville de BULLY LES MINES,

Vu les Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2020 rendue exécutoire le 06 octobre 2020 dans laquelle le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'exécuter certains actes et de prendre certaines décisions,

La Ville de Bully-les-Mines a déposé un dossier relatif à l'opération d'aménagement d'une voie douce sur la RD166,

**DÉCIDE**

- De solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, sur la base du plan de financement prévisionnel ci-joint.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce fonds.

Nature des dépenses	Coût total HT de l'opération	Montant de la dépense subventionnable
Diagnostics et études hors maîtrise d'œuvre		
Etudes de maîtrise d'œuvre		
Assistance à maîtrise d'ouvrage		
Acquisitions foncières et frais notariés		
Démolitions		
Autres acquisitions		
Déviations de réseaux		
Travaux préparatoires		
Travaux (à détailler selon le type de travaux)	97 512,13 €	37 479,83 €
<b>Total</b>	<b>97 512,13 €</b>	<b>37 479,83 €</b>

Nature des recettes	Montant prévisionnel de la recette attendue
Fonds européens	
Etat	
Région	
Département	37 479,83 €
FDE	
Autres (à détailler par ligne)	
Fonds propres de la Commune	60 032,30 €
<b>Total</b>	<b>97 512,13 €</b>

Fait à BULLY LES MINES, le 20 octobre 2022.

Le Maire,  
François LEMAIRE.

**Certifié exécutoire**  
**Compte tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 03 Novembre 2022**

Accusé de réception en préfecture  
062-216201863-20221020-2022-141222-027-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2022  
Date de réception préfecture : 26/10/2022